L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 AOUT 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 14 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. de Feriet & Co., la Bourse d'Encan St Louis, rue St. Louis, maison à quatre étages, No 15, rue Vieille-Levée. Ameublement, résidence en briques, très belle, rue de l'Esplanade, entre Levée et Chartres, et terrains de prix dans le Domaine et Troisième District.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Bottes, souliers et pantoufles.

Par Eugène Tourné, bon comptoir Peters. Au choix à l'huile.

Par D. E. Morphy, 57 la Levée, au pied de la rue Girod. Foin.

Par Vincent & Co., rue Donaldson. Marchandises sèches, notions, etc.

Par Placide J. Spies, au No 118 de la rue Dauphine, entre St Louis et Toulouse. Meubles.

Par Hofman, Marks & Co., à leur salle de vente rue de Chartres. Linge de clientèle, lingerie et chapeaux.

Foin. — Foin. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Un projet de démembrement avorté.

Quelques politiciens à tête fêlée, avaient conçu le projet de former un Etat de plus dans la vallée du Mississippi. Leur intention était de démembrer les Etats du Kentucky, du Tennessee et du Mississippi et de composer la nouvelle création avec des lambeaux. Ils supposaient apparemment que les deux premiers Etats seraient bien aises de se priver de leurs débouchés sur le fleuve et que le troisième serait charmé de se voir amoindri. Nous ne connaissons pas les hommes qui avaient enfanté un plan si burlesque, mais nous gagerions que le ridicule était au fond de cette affaire.

Autrefois, pour renforcer le Sud au Sénat fédéral, une telle idée eut eu des chances de succès. Il fut même question, pendant un temps, de faire du Texas en quatre Etats et d'acquérir l'île de Cuba pour ajouter à l'Union cinq Etats nouveaux. On conçoit que dix circonscriptions de plus, prêtant au Sud un renfort de 18 à 20 voix dans les délibérations du Sénat des Etats-Unis, eussent pu maintenir indéfiniment l'ordre de choses. C'est ce qu'avait compris le président Polk quand il fit offrir à l'Espagne 200 millions pour l'acquisition de l'île de Cuba, qui les valait bien alors, et au delà, pour la métropole, et qui pour les Etats-Unis avait une valeur inestimable. C'est ce que comprenaient en 1856 les signataires du manifeste d'Ostende et surtout M. Buchanan qui ne fut pas plus tôt président des Etats-Unis, qu'il fit renouveler à l'Espagne l'offre de M. Polk, et qui ne réussit pas mieux à la faire accepter.

Si tous ces plans de conservation avaient été mis à exécution, on ne sait vraiment à quel degré de prospérité, de richesse et de puissance les Etats-Unis ne seraient pas parvenus. La partie de 60 millions eut été payée vingt fois pour une, et il n'eut fallu qu'un très léger tarif douanier pour subvenir aux dépenses du gouvernement général. Le commerce serait pour ainsi dire libre, l'industrie aussi et le trésor national pourrait sans se gêner en achetant les chemins de fer, détruire tous ces monopoles de compagnies dont se plaignent aujourd'hui avec tant d'aigreurtume et de raison les fermiers de l'Ouest.

Quelle bénédiction ne serait-ce pas que de dire à ces fermiers et à tout le peuple des Etats-Unis : dorénavant, vous pourrez vous servir des chemins de fer et des canaux sans avoir affaire aux compagnies. Toutes ces voies de communication appartiennent au gouvernement qui se charge aussi d'en construire d'autres. Tous les monopoles sont anéantis ; la nécessité rattrout plus, et le tarif pour le transport des voyageurs et du fret seront réduits à la plus simple expression possible. Les moyens de locomotion et de circulation seront ainsi mis au service de tout le monde, des plus pauvres comme des plus riches.

Voilà ce nous en serions sans les destructions causées par la guerre et le gouvernement radical : des divisions et annexions dont nous venons de parler eussent prévenu ces deux calamités. Elles eussent prévenu encore la corruption des mœurs publiques, et c'est encore là le plus grand malheur de tous, car si la corruption des mœurs n'exclut pas la possibilité de gouverner les peuples, elle rend du moins le gouvernement plus difficile et nécessite quelquefois de grands changements dans les conditions du pouvoir, et cela au détriment des institutions libérales. Il est aisé de concevoir que les principes politiques qui suffisaient au temps de Jefferson peuvent ne plus suffire aujourd'hui et que la forme gouvernementale d'alors ne soit plus celle qui convienne à l'époque où nous sommes.

Aussi commence-t-on à parler sans horreur de la probabilité d'un troisième terme présidentiel avec le même personnage et même de la préférence à lui, but qui est certainement il est aisé d'en apercevoir, dans les déportations du général Grant. Cela nous ramène à notre sujet.

Nous avons dit que le radicalisme était au fond de cette affaire. Nous le pouvons en effet y voir autre chose. Les trois lambeaux détachés du Kentucky, du Tennessee et du Mississippi, ont leur proportion d'affranchis comme les troncs dont ils seraient détachés. L'autorité fédérale exercerait sur le nouvel Etat la même influence que sur les autres Etats du Sud, où la race nègre se trouve en nombre ; dès lors le nouvel Etat ne pourrait être qu'une création au profit des radicaux.

Il est ridicule en outre de vouloir fonder un Etat entre d'anciens Etats dont un, celui du Mississippi, n'est pas bien riche en population et a besoin qu'on lui en donne un lieu de lui en prendre. Une pareille division l'appauvrirait encore davantage, sans profit pour les habitants qui feraient partie de l'Etat nouveau, car ils importeraient avec eux leur part de dette proportionnelle. On peut en dire autant à l'égard du Tennessee et du Kentucky qui perdraient aussi une partie de leurs domaines sans compensation.

Quant aux démocrates, la combinaison serait pour eux une difficulté de plus. Ils n'ont pas aujourd'hui à maintenir une institution qui a été détruite et que nul ne songe à rétablir. S'ils avaient en tête un projet pour renforcer leur parti, c'est du côté du Texas qu'ils se tourneraient et non du côté de la vallée où il n'y a absolument pour eux rien à faire.

Mais ce n'est pas sur le Texas que les faiseurs d'Etats portent leurs vues. Ils ne veulent pas diviser un immense territoire, pour lequel une division serait chose assez naturelle, parce qu'ils savent qu'au Texas la population nègre y est faible en nombre et que chaque Etat de création nouvelle y serait un Etat pour la démocratie ; ils portent leurs vues sur les points qui leur assureraient un avantage électoral pour le radicalisme. Donc, cette affaire a été combinée par des radicaux. Si elle réussissait, ils en proposeraient bientôt une autre et demanderaient la fondation d'un Etat entre l'Alabama et la Georgie, parce que, là encore, ils trouveraient dans le démembrement des deux anciens Etats, cette même race nègre dont la docilité est la plus solide base du parti radical au Sud.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le machiavélisme de ce projet qui est mort-né et dont nous ne parlons que pour mémoire. Une douzaine de délégués, qui s'étaient constitués eux-mêmes, avaient convoqué une réunion à Jackson, dans le Tennessee, à une faible distance de Memphis. Personne n'a répondu à l'appel et les délégués du Kentucky n'y ont pas paru. Ce silence indique que la combinaison n'a été vue nulle part avec faveur et que, pour une raison ou pour l'autre, elle a été même généralement désapprouvée. Mais les Radicaux ne se découragent pas si vite.

Un échec pour eux n'est rien, attendu que leurs plans sont de telle nature que, si un seul réussit, il les indemnise et au delà de l'insuccès de tous les autres. Notre opinion est que, la troisième candidature de Grant étant chose décidée, il faut s'attendre à beaucoup de choses nouvelles, toutes imaginées dans l'intérêt de cette candidature. Ce sera au Sud la prolongation de ce régime qui consiste à courtiser la race nègre pour s'en inféoder l'affection et à reléguer au second plan la race blanche sur laquelle les Radicaux savent bien qu'ils ne pourront jamais compter.

L'affaire du nouveau bill de Charte.

DÉCLARATION DE M. KELLOGG.

La correspondance suivante a été échangée entre le maire de la Nlle-Orléans, M. Louis A. Wiltz, et le gouverneur de l'Etat, M. Wm. P. Kellogg :

Mairie de la Nlle-Orléans,
12 août 1873.

A Son Excellence Wm P. Kellogg, gouverneur de l'Etat de la Louisiane :

Mon cher monsieur, comme les bruits qui ont couru et qui courent encore sur la signature de l'acte amendant la charte actuelle de la ville, embarrassent plus ou moins les travaux du gouvernement municipal, je vous prie respectueusement de me dire si ces bruits ont quelque fondement.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, votre
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Maire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nlle-Orléans, 12 août 1873.

A l'hon. LOUIS A. WILTZ,
Maire de la Nlle-Orléans ;

Mon cher monsieur — J'ai reçu votre communication de cette date. J'ai à dire en réponse que je n'ai pas signé le bill dont vous parlez et que mon intention est de ne rien décider à cet égard jusqu'à la réunion de la Législature.

Très respectueusement,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
gouverneur.

Il résulte bien clairement de cette correspondance que le bill n'est pas signé et qu'il restera ainsi non signé, c'est à dire, un projet jusqu'à la réunion de la Législature en janvier prochain. Les assurances données par M. Kellogg ne vont pas plus loin et sa réponse au maire prête matière à toute espèce de conjectures. Que fera-t-il quand la session sera ouverte ? M. Kellogg veut-il attendre la détermination du Congrès avant de prendre un parti ? C'est ce que nous avons toujours pensé qu'il devait faire par prudence. S'il signait le bill maintenant, il faudrait qu'il en exécutât les clauses et qu'il remplaçât les élus du peuple par des gens qui ne seraient élus que par lui, ce qui produirait sur l'esprit du Congrès la plus mauvaise impression, car le Congrès y verrait bien et dénoncerait l'intention d'annuler les élections de la ville.

Or, s'il y a une chose hors de contestation dans les opérations électorales de novembre 1872, c'est le résultat des élections municipales à la Nouvelle-Orléans. Personne ne l'a contesté ; personne ne l'a attaqué dans l'enquête faite devant le Sénat des Etats-Unis ; et personne ici, même parmi les plus enragés radicaux, n'a élevé un doute sur ce point. Il est du nombre, constaté, admis par tout le monde, même par les ennemis du parti démocrate, libéral et fusioniste, que le personnel qui compose notre administration de ville est le résultat vrai, le résultat légitime, le résultat honnête des élections municipales de novembre dernier.

Il faut donc le respecter, en tout état de cause, à moins qu'on ne prouve : 1 que la charte de ville est absurde, qu'elle ne vaut rien et qu'elle est rationnellement contraire à la bonne administration de la cité ; 2 que la charte formulée dans le bill en question est meilleure, plus rationnelle, et plus favorable aux intérêts des administrés. Et qui pourra prouver ou démontrer cette supériorité ?

Il est vrai que cette charte, sous l'empire des Radicaux, n'a rien produit de bon ; mais quelle est la loi qui pourrait être féconde avec un pareil parti ? Le parti radical a-t-il manqué de lois pour faire le bonheur de la ville et de l'Etat ? Non : depuis cinq ans, il dispose souverainement de la Législature ; depuis cinq ans, il fait des lois, non par centaines, mais par milliers, et c'est lui qui a voté la charte actuelle ; il l'a faite à sa guise et sous l'inspiration et la volonté de son chef, le général commandant-gouverneur Warmoth. Comment pourrait-elle être mauvaise, puisque les démocrates n'y sont absolument pour rien ?

Il est vrai que les administrateurs d'aujourd'hui par leur prudence, leur réserve, leur bonne intelligence, ont su user de cette charte dans l'intérêt général ; et bien qu'entravés de toute manière par les dettes capitalisées, les dettes flottantes et les dettes criardes, ils ont pu faire face à tout et réaliser encore, en six mois, des épargnes très notables ; mais c'est là leur œuvre, cette œuvre leur appartient et ils l'auraient accomplie avec toutes les chartes du monde, car ils ont apporté dans leur administration cette honnêteté qui s'accommode de toutes les lois, même des plus mauvaises, et qui sait en corriger les défauts.

Faut-il leur en faire un crime ? Faut-il les punir du seul bon exemple d'ordre et d'économie qui ait été donné depuis sept ans dans l'administration de la ville ? Faut-il regretter que leurs places ne soient pas occupées par une vingtaine de Radicaux voraces avec lesquels on verrait rentrer tous ces projets scandaleux d'amélioration où les finances de la ville disparaissaient sans laisser de traces !

Nous écrivons ces lignes parce que la réponse de M. Kellogg à M. Wiltz n'est pas un engagement. C'est comme il disait : je verrai..... cela dépend..... Pourquoi n'annonce-t-il pas tout de suite qu'il ne signera jamais le bill de sa propre volonté et qu'il y mettra son veto ? Et quand même il y mettrait son veto, s'il n'est pas soutenu, M. Kellogg pense-t-il qu'on ne croira pas qu'il a joué la comédie comme on l'eut dit si le lieutenant-gouverneur Antoine eut signé le bill à sa place ? C'est ainsi que faisait le gouverneur Warmoth. Il lançait des vetos qu'il savait bien ne devoir pas être soutenus.

Son successeur serait encore moins excusable. M. Kellogg a une Législature qui lui doit tout et dont il est absolument le maître. Vite fera ce qu'il voudra. M. Warmoth n'était pas [illegible] entre de la sienne et quelquefois elle a pu aller plus loin qu'il ne le désirait réellement. Nous avons vu M. Warmoth consulter les citoyens pour savoir quels hommes il choisirait pour en faire des administrateurs de ville. M. Kellogg en ferait-il autant ? Non, car s'il voulait en faire autant, il conserverait les élus du peuple en annonçant dès aujourd'hui que le résultat de l'élection de novembre sera respecté, et il ne le fait pas. Donc nous avons le droit de dire que sa réponse nous est suspecte.

Mais nous engageons M. Kellogg à bien y réfléchir ; quand même il serait maintenu par le Congrès au gouvernement de cet Etat, il ne trouvera jamais aussi d'élections de la ville il encourra une responsabilité telle que rien, par la suite, ne pourra en atténuer la gravité.

DESTRUCTION DES CHENILLES. — Nous tenons d'un planteur de la paroisse Pointe-Coupée, qu'un grand nombre de cotonniers travaillent actuellement à la destruction des chenilles. La plupart se servent de vert de Paris et de farine, mélange qui réussit, à ce qu'il paraît, à détruire les chenilles en un jour. Ce procédé étant coûteux, quelques habitants de la Pointe-Coupée ont pensé à faire usage d'arsenic. Ils font dissoudre une livre d'arsenic dans quarante gallons d'eau, qu'un homme monté sur un mulet verse sur les rangs de coton au moyen d'un arrosoir combiné pour cette opération. Ce procédé très rapide n'offre pas le danger du vert de Paris ; car, si après la cueillette on laisse les chevaux et mulets brouter l'herbe, avant une forte pluie, on court le risque de les perdre, ou du moins de les rendre malades.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps, leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Deux jeunes gens, employés comme vendeurs dans la maison Schneider et Zuberbier, messieurs M. O. Larsen et T. L. Courel, revenaient en buggy, avant-hier après midi, d'une promenade au lac, quand, près du chemin de la Métairie, une lourde voiture, traînée par deux chevaux, est venue frapper le léger véhicule, le brisant en pièces et précipitant messieurs Larsen et Courel.

Les deux malheureux jeunes gens ont été étourdis du coup, et ont reçu des contusions si graves, que dans la nuit, l'un d'eux, — M. Lassen, — a succombé, et que l'autre, — M. Courel, — n'est revenu à la vie, que six heures après l'accident.

Il a été impossible, jusqu'à présent, de constater le numéro de la voiture qui a fait verser le buggy de messieurs Courel et Larsen. Il importe cependant que le cocher, qui a fait preuve d'une si grande négligence, soit puni sévèrement.

Il faut espérer que la police s'occupera de cette affaire d'une manière sérieuse et que le coupable sera découvert.

Un incendie a éclaté à Algar, hier après midi, vers quatre heures et demie, dans la grocerie située au coin des rues Pelet et Valette, appartenant à M. Courtenay et habitée par lui. La bâtisse a été détruite et les marchandises considérablement avariées, plus encore par l'eau que par le feu. Les pertes sont évaluées à $1000 et sont couvertes par une assurance [illegible] à la compagnie des Marchands.

La maison voisine, appartenant aussi à M. Courtenay et habitée par M. Johnson, a été également atteinte par les flammes et partiellement consumée.

On attribue cet incendie à un accident. Une vieille négresse, paraît-il, en faisant chauffer des fers à repasser, aurait mis le feu à la maison.

Il y a eu, hier après-midi, vers 4 heures et demie, un cas d'insolation. La victime est un nègre du nom de James Madison. Il est tombé, privé de sentiment, au coin des rues Marengo et Tchoupitoulas, et quelques passants l'ont conduit à sa résidence, rue Bordeaux, près Tchoupitoulas.

John Schill est le nom d'un glorieux charretier, qui prétend braver toutes les ordonnances de la ville, en passant, au grand trot, des voitures, dans toutes les rues, sans se soucier le moins du monde d'écraser les gens qui se trouvent par malheur dans son chemin. Hier matin, il a été se heurter contre un char de la ligne de la rue Dumaine, et loin de faire des excuses pour le mal qu'il avait causé, il s'est mis à injurier le conducteur du char et a ensuite porté probablement à des voies de fait, sans l'intervention pacifique d'un soldat de Badger, qui a arrêté le fougueux John Schill.

Hier matin, vers cinq heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison située au No 305 de la rue Conti, appartenant à M. Ernest Ehrenaux. — Le feu a été promptement éteint, sans qu'on eut besoin de donner l'alarme. — Les dégâts sont estimés à $20.

Un matelot du nom d'Albert Coleman, se promenant hier rue du Canal, près de la Levée, a remarqué un pantalon, d'une couleur très originale, qui lui a donné tout d'abord dans l'œil. Pensant qu'avec un pareil vêtement, il ferait à coup sûr la conquête d'une certaine Maria Jane, la dame de ses pensées, il a pris la détermination de se l'approprier. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Notre drôle se voyant maître de l'objet convoité, a détalé à toutes jambes, sans regarder devant lui. C'est ce qui l'a perdu ; car il a été se jeter dans les bras du caporal West de la brigade métropolitaine. Le digne militaire, un peu surpris tout d'abord, de cette accolade imprévue, s'est remis peu à peu, et prenant son parti, a appréhendé au corps le matelot Coleman et l'a conduit à la calabouse.

FAITS DIVERS. — Charles Harrison ne comprend pas la galanterie ; quand il a affaire au sexe faible, il est très brave. — Hier matin, vers neuf heures, il a rencontré Nellie Campbell, au coin des rues Baronne et Lafayette, et ayant à se plaindre d'elle, n'est mis en devoir de lui administrer une correction. Un officier de police l'ont survenu et a conduit le belligérant Harrison à la station du premier district.

On a trouvé hier matin dans le ruisseau en face d'une maison située rue Neuvième, entre les rues Carondelet et St. Charles, le corps d'un enfant mort-né qui y avait été abandonné. Le coroner a tenu une enquête.

Le caporal Parker, de la police métropolitaine, a trouvé, hier matin, flottant dans le fleuve, au pied de la levée Espagne, le corps d'un homme inconnu, âgé de trente-cinq ans environ.

Un chien atteint d'hydrophobie, qui avait mordu un petit garçon nommé Dear, a été tué hier matin, rue Adele, par un métropolitain, du consentement de son maître.

TEMPERATURE. — 13 août 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	77	25
12 M.	82	28
3 P. M.	88	33
6 P. M.	88	31

L'ÉVACUATION.

Un correspondant de Vouziers adresse la lettre suivante au *Nord-Est* :

Vendredi. — Les Bavarois quittent Vouziers à 6 1/2. Peu de bruit, mais cependant assez pour prouver qu'il y a des Français ne méritant pas ce nom. A peine se sont-ils mis en marche qu'un grand nombre de maisons sont pavoisées. Le bruit des cloches mises en branle, au moment où l'ennemi a passé le pont, fait arrêter le commandant allemand et par suite toute la colonne.....

La ville est en fête, chacun est réjoui. Pourtant on remarque avec peine l'absence complète de drapeaux chez un certain nombre de nos compatriotes. Ils ne regrettent certainement pas les envahisseurs du territoire, mais pourquoi ne pas être plus joyeux de leur départ ?

Les jeunes gens voulaient danser, désiraient avoir la permission de rester jusqu'à minuit pour fêter ce jour de délivrance. Il paraît que cela ne peut se faire. Des ordres précis sont donnés par M. Beulé. Il pourrait en résulter de fâcheux le shah. Nous qui avons souffert l'occupation, nous qui avons manqué de tout et vertissement pendant trois ans, nous devons contenir notre joie. L'Ordre moral l'ordonne.

Il a été défendu de jouer ou chanter la *Marseillaise*. Pour montrer aux représentants du gouvernement de combat que ces ordres blessent la population, on entonne le sublime chant de Rouget de Lisle.

Samedi. — Les soldats français doivent arriver par le train de 9 heures du soir, l'Arc de-triomphe portant ces mots : " Vive la République ! — Vive l'Armée ! — Vive Thiers ! " orné de chemin qui conduit à la gare. Des lanternes d'illumination sont suspendues des deux côtés de cette avenue. Des huit heures la population se porte vers le débarcadère. A neuf heures la foule est énorme. On attend avec impatience. Tout le monde est joyeux, calme. Enfin le sifflet de la machine à fait retentir son cri aigu. Les voilà ! Ils descendent des wagons fort chargés. On crie : " Vive l'armée ! " Mais que se passe-t-il donc ? On fait placer des soldats sur deux rangs. La musique de Vouziers, qui jouait un morceau de fantaisie, s'est tue subitement. Elle s'éloigne. Comment ! elle n'attend pas notre nouvelle garnison ! Non, cela troublerait l'ordre..... moral. La musique s'en va d'un côté, les soldats s'en iront de l'autre. Ces derniers ont des tambours, des clairons, on leur ordonne de ne pas s'en servir. La population est indignée.

Nos pauvres troupiers défilent au milieu d'un silence accablant. Tout d'un coup, la *Marseillaise* éclate. Ce chant sert de leçon. Nous aurions cru tout au moins que le cortège allait passer par la grande rue pavoisée et illuminée. Non pas ! il prend une rue détournée.

L'exaspération augmente. La *Marseillaise* est chantée jusqu'aux baraques. Ici, les musiciens sont revenus se joindre à la foule. Ils commencent à exécuter l'hymne patriotique. Mais le lieutenant de gendarmerie a des ordres, paraît-il. Il s'avance vers un jeune musicien et le livre à deux gendarmes, qui ont le bon esprit de le laisser partir. Puis, comme la grosse caisse ne se tait pas, il court vers elle et somme le porteur de déguerpir. Mais l'autre n'entend pas de cette oreille et dit qu'il restera. Le lieutenant fait mine de tirer son sabre. La grosse caisse montre sa batte. Un duel imminent va s'engager. Mais il n'en est rien. Chacun se retire de son côté. Cependant cet incident a chauffé à blanc les cerveaux déjà rouges. L'éternelle *Marseillaise* est reprise en chœur.

On arrive sur la place. Il est dix heures. C'est le moment de la fermeture des cafés. Mais il faut du bruit, on en a voulu. Les cafés sont donc envahis. Les gendarmes se présentent, ils veulent faire évacuer ces lieux publics. Ah ! il n'y a pas moyen. Des cris, des fusées éclatent de toutes parts. Que faire ? S'en aller. — La force armée le comprend et se retire. — Cela prouve du bon sens. Mais il aurait fallu que le dernier arrivât un peu plus tôt.

En somme, voici une journée bien mauvaise.

Les vouzinois en parleront longtemps. Je n'ai jamais vu non plus de sérieux bourgeois aussi exaspérés, et si l'ordre moral veut s'implanter dans notre petite ville, il voudra bien employer d'autres moyens et chercher d'autres formes.

Faits Divers.

Tristes effets de la chaleur et des préoccupations politiques !

Mardi dernier, vers deux heures, après avoir lu dans les journaux le compte rendu de l'interpellation Jules Favre, un jeune homme que je connais entra, le *Figaro* à la main, chez un bon bourgeois à qui on l'avait présenté la veille.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

On devine la réponse.

— Encore, monsieur, faudrait-il que j'eusse quelques renseignements sur vous, sur votre profession...

— Ma profession ? Magistrat.

— Ah ! très bien. Attaché à quelque parquet, sans doute ?

— Mieux que cela.

— Substitut ?

— Mieux encore.

— Quoi donc, alors ?

— Juge suppléant au tribunal de l'opinion publique !

Le bourgeois ouvrit de grands yeux. Le jeune homme continua avec exaltation :

— Ce tribunal existe, monsieur, en voulez-vous la preuve ? Hier encore M. Jules Favre comparaissait à sa barre ; voici le *Figaro* qui l'atteste. C'est ce tribunal qui décide en dernier ressort de toutes les grandes affaires où le sort du pays est engagé ; témoin le différend Paola Marié et Zulma Bouffar qui vient aussi d'être porté devant lui ! Puisqu'il y a un tribunal qui vous juge, et qui juge, qui sont-ils ? Vous, moi, tout le monde ! Mon cher collègue, vous voyez donc bien que vous pouvez me donner votre fille !

Le bourgeois s'était rapproché de la sonnette. L'entre n'y prit pas garde et tira un petit pasteur de sa poche.

— Voici le libellé de la sentence que je propose de rendre dans l'affaire Marié-Favre-Bouffar. Mon cher beau-père, vous n'en direz votre avis. Ecoutez !

Le tribunal,

Considérant que M. Jules Favre a eu tort de paraître dernièrement sur le théâtre de Rouen dans le rôle de *Clairette Angot*, lequel appartient à mademoiselle Marié ;

Considérant que mademoiselle Marié a eu tort de monter à la tribune de la Chambre pour interpeler M. de Broglie sur le compliment adressé par M. Lecocq à mademoiselle Bouffar ;

Condamne mesdemoiselles Bouffar et Marié à jouer ensemble, en se ménageant mutuellement les effets, dans un opéra-bouffe composé par M. Jules Favre.

Un violent coup de sonnette fut la réponse du bourgeois. Deux laquais entrèrent : le jeune homme se jeta à leurs genoux et demanda à chacun d'eux la main de toutes les filles qu'il pouvait avoir.

Un le mit dans un fiacre : il demanda à épouser la fille du cocher.

Il s'enfuit hier à Charenton, des suites de son insolation.

— Le capitaine (criant), sans vouloir justifier Lullier, explique que cet excès trique ne méritait peut-être pas la sévère condamnation qui l'a atteint. En effet, le 21 mars, Lullier, qui voulait qu'on se hâtât à réclamer les franchises municipales et qui voyait le mouvement désrillier, eut une explosion très vive à l'Hôtel de Ville avec Assi et d'autres membres du Comité central. Il alla jusqu'à les menacer de les " balayer. "

De ce moment son arrestation fut une chose décidée dans l'esprit de ses interlocuteurs : ils avaient peur de Lullier, et les gens qui ont peur ne pardonnent pas.

Vers cinq heures de nuit, Lullier arriva, sans armes, comme d'habitude, au Comité central, qui était réuni dans la salle du billard des appartements particuliers du préfet de la Seine. La discussion d'après-midi recommença à propos de motifs futiles. Lullier, ennuyé, ouvre une porte donnant sur alley et trouve deux gardes nationaux qui lui barrent le passage ; il n'a une autre, même obstacle, alors, exaspéré, il saisit une chaise, et allait assommer Assi, lorsque les vingt-cinq gardes nationaux placés en dehors sous le commandement de Fossé, capitaine d'état-major d'Assi, et qui étaient entrés peu à peu, se précipitent sur lui.

Assi et Fossé n'ont jamais parlé de cette scène qu'avec un sentiment de profonde terreur. Lullier fut saisi emporté au Dépôt de la préfecture de police, où il fut retenu avec *trente cinq centimes* dans sa poche.

Le désintéressement est la meilleure excuse que puisse fournir un révolutionnaire.

Du temps on M. Raspail père habitait les environs de Brugelles, il avait la manie de se croire poursuivi par la police française, et cette manie dégénérait parfois en hallucination.

Un jour, un de ses amis de Paris vient le voir, et, en entrant, lui demande des nouvelles de sa santé.

— Je vais pas mal, répond brusquement M. Raspail, et j'irais encore mieux si les sicaires de ce misérable Bonaparte me laissaient en paix.

Comme un expression de doute se peignait sur la figure de l'ami, M. Raspail se lève, tire le rideau et montrant du doigt un passant indélicat qui était arrêté juste en face de son échoppe, — pour faire un tic chose que de la politique.

— Tenez-dit-il d'une voix sourde—en voilà encore un !

Madame vous savez bien qui — celle qui a des si jolies voitures — fait installer, en ce moment, dans son château de [illegible] un pavillon de chasse splendide.

Elle surveillait, il y a quelques jours, avec son mari et ses amis, l'aménagement d'une quantité considérable de bois de cerf qu'on doit appliquer, paraît-il, sur tous les murs.

L'un des assistants se permit de légères critiques :

— Trop de cornes, disait-il ; une douzaine passe encore..... dans un pavillon de chasse ces trophées sont de rigueur, mais deux cents, mais trois cents.....

— Eh ! s'écria le mari impatienté, il n'y a pas encore le compte.

— Une ancienne, mais bien jolie nouvelle à la main de *Paris-Journal* :

Une charmante et très gracieuse baronne de notre connaissance descendit de voiture hier, au chemin de fer de l'Ouest, et prys son cocher.

— Combien ? dit-elle.

Le cocher se découvrant respectueusement :

— C'est deux francs, madame.

— Voici trois.

— Combien faut-il rendre à madame ?

— Garder tout.

Le cocher remettant son chapeau :

— Merci, ma biche !!!

Les domestiques pour rire.

Un de nos confrères, en quête d'une bonne nouvelle, n'est adressé, depuis quinze jours, à tous les bureaux de placement.

Enfin, une grosse maritorne se présente.

—Avant d'entrer chez monsieur, dit-elle, je voudrais bien voir la cuisine.

Notre confrère, légèrement interloqué, obtempère cependant au désir du cordon bleu.

La cuisine ayant plu à la titulaire :

— Maintenant, monsieur, continue-t-elle du ton le plus naturel du monde, je voudrais bien que monsieur me dise qui fait loi le déjeuner et le dîner pour les domestiques.

— C'est moi ! répondit notre ami, qui eut besoin de tout son esprit pour se contenter de cette réponse.

Une charmante veuve se plaignait hier à une de ses bonnes amies du mauvais état de sa santé.

—Consulte le docteur X....., lui dit celle ci.

—Oh ! jamais !

—Pourquoi donc ?

—Tu oublies que c'est lui qui a reçu le dernier soupir de mon mari.

—Tu as donc peur qu'il te le rende ?

Un bas-bleu disait hier devant une petite bourgeoise de ses amies :

—Ah ! ma chère je suis désespérée ! J'ai perdu le jour un livre sur lequel j'écris, depuis dix ans, tout ce que je "pense".

—Tiens ! s'écria la bourgeoise, c'est bien singulier, je viens aussi d'égarer le mien.

—Comment, tu as un livre, toi ?

—Sans doute, le livre, où j'inscris ce que je dois !

COGNAC.

3-4 et 5-8 pipes Cognac, Mre Castillon, Jna, 1815.

CERISES A L'EAU-DE-VIE.

25 caisses, nouvelle récolte, Cerises à l'Eau-de-vie.

VIN ROUGE EN BARRIQUES DE DEMI-BARRIQUES.

300 barriques Vin Rouge, B-P Clairet.

700 demi de [illegible] B-P 1[illegible]

VIN BLANC EN DEMI-BARRIQUES.

20 demi-barriques B-P Vin Blanc, St. Germain, B-P.

A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
10 rue Vieille Levée.

BUCKEYE
MOWER & REAPER

Rice Thresher & Separator

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKE,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES.

A vendre par
L. E. GENERELLY & Co.,
N. O. Agricultural Warehouse,
16 Natchez Street.

9 août—2m M p s Vaq

Faits Divers.

Tristes effets de la chaleur et des préoccupations politiques !

Mardi dernier, vers deux heures, après avoir lu dans les journaux le compte rendu de l'interpellation Jules Favre, un jeune homme que je connais entra, le *Figaro* à la main, chez un bon bourgeois à qui on l'avait présenté la veille.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

On devine la réponse.

— Encore, monsieur, faudrait-il que j'eusse quelques renseignements sur vous, sur votre profession...

— Ma profession ? Magistrat.

— Ah ! très bien. Attaché à quelque parquet, sans doute ?

— Mieux que cela.

— Substitut ?

— Mieux encore.

— Quoi donc, alors ?

— Juge suppléant au tribunal de l'opinion publique !

Le bourgeois ouvrit de grands yeux. Le jeune homme continua avec exaltation :

— Ce tribunal existe, monsieur, en voulez-vous la preuve ? Hier encore M. Jules Favre comparaissait à sa barre ; voici le *Figaro* qui l'atteste. C'est ce tribunal qui décide en dernier ressort de toutes les grandes affaires où le sort du pays est engagé ; témoin le différend Paola Marié et Zulma Bouffar qui vient aussi d'être porté devant lui ! Puisqu'il y a un tribunal qui vous juge, et qui juge, qui sont-ils ? Vous, moi, tout le monde ! Mon cher collègue, vous voyez donc bien que vous pouvez me donner votre fille !

Le bourgeois s'était rapproché de la sonnette. L'entre n'y prit pas garde et tira un petit pasteur de sa poche.

— Voici le libellé de la sentence que je propose de rendre dans l'affaire Marié-Favre-Bouffar. Mon cher beau-père, vous n'en direz votre avis. Ecoutez !

Le tribunal,

Considérant que M. Jules Favre a eu tort de paraître dernièrement sur le théâtre de Rouen dans le rôle de *Clairette Angot*, lequel appartient à mademoiselle Marié ;

Considérant que mademoiselle Marié a eu tort de monter à la tribune de la Chambre pour interpeler M. de Broglie sur le compliment adressé par M. Lecocq à mademoiselle Bouffar ;

Condamne mesdemoiselles Bouffar et Marié à jouer ensemble, en se ménageant mutuellement les effets, dans un opéra-bouffe composé par M. Jules Favre.

Un violent coup de sonnette fut la réponse du bourgeois. Deux laquais entrèrent : le jeune homme se jeta à leurs genoux et demanda à chacun d'eux la main de toutes les filles qu'il pouvait avoir.

On le mit dans un fiacre : il demanda à épouser la fille du cocher.

Il s'enfuit hier à Charenton, des suites de son insolation.

— Le capitaine (criant), sans vouloir justifier Lullier, explique que cet excès trique ne méritait peut-être pas la sévère condamnation qui l'a atteint. En effet, le 21 mars, Lullier, qui voulait qu'on se hâtât à réclamer les franchises municipales et qui voyait le mouvement désrillier, eut une explosion très vive à l'Hôtel de Ville avec Assi et d'autres membres du Comité central. Il alla jusqu'à les menacer de les " balayer. "

De ce moment son arrestation fut une chose décidée dans l'esprit de ses interlocuteurs : ils avaient peur de Lullier, et les gens qui ont peur ne pardonnent pas.

Vers cinq heures de nuit, Lullier arriva, sans armes, comme d'habitude, au Comité central, qui était réuni dans la salle du billard des appartements particuliers du préfet de la Seine. La discussion d'après-midi recommença à propos de motifs futiles. Lullier, ennuyé, ouvre une porte donnant sur alley et trouve deux gardes nationaux qui lui barrent le passage ; il n'a une autre, même obstacle, alors, exaspéré, il saisit une chaise, et allait assommer Assi, lorsque les vingt-cinq gardes nationaux placés en dehors sous le commandement de Fossé, capitaine d'état-major d'Assi, et qui étaient entrés peu à peu, se précipitent sur lui.

Assi et Fossé n'ont jamais parlé de cette scène qu'avec un sentiment de profonde terreur. Lullier fut saisi emporté au Dépôt de la préfecture de police, où il fut retenu avec *trente cinq centimes* dans sa poche.

Le désintéressement est la meilleure excuse que puisse fournir un révolutionnaire.

Du temps on M. Raspail père habitait les environs de Brugelles, il avait la manie de se croire poursuivi par la police française, et cette manie dégénérait parfois en hallucination.

Un jour, un de ses amis de Paris vient le voir, et, en entrant, lui demande des nouvelles de sa santé.

— Je vais pas mal, répond brusquement M. Raspail, et j'irais encore mieux si les sicaires de ce misérable Bonaparte me laissaient en paix.

Comme un expression de doute se peignait sur la figure de l'ami, M. Raspail se lève, tire le rideau et montrant du doigt un passant indélicat qui était arrêté juste en face de son échoppe, — pour faire un tic chose que de la politique